



APCA.
9 avenue George V
75008 PARIS

Objet : Demande d'avis sur l'avenir des Associations de salariés agricoles

Réponse urgente souhaitée avant le 30 novembre 2018

Paris, le 29 octobre 2018

Monsieur le Président,

L'Association des Salariés Agricoles de France anime et fédère un réseau de 20 Associations des salariés agricoles départementales et de 5 Associations régionales. Ce sont les seules associations de développement gérées par des salariés agricoles pour des salariés agricoles. Notre mouvement existe depuis 1961, suite à la parution d'un décret sur la vulgarisation du progrès agricole. Et nous sommes toujours présents.

Les Associations de salariés agricoles sont le lien terrain des chambres d'agriculture avec les salariés agricoles. Autrefois, les liens entre nos associations et les chambres d'agriculture étaient forts. Aujourd'hui ils tendent à se fragiliser dans bon nombre de départements (baisse de subventions, perte du temps d'animation...).

Par ce courrier, nous vous demandons de répondre à la question suivante : « Quel est le soutien national du réseau APCA pour l'accompagnement des salariés de la production agricole ? ». Nous avons aujourd'hui besoin d'un positionnement clair de la part de votre structure.

Nos associations départementales ont été invitées à envoyer cette même question à leur président de chambre d'agriculture. Nous publierons à la fin de l'année, les positions de chacune des structures.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Eric Passetemps
Président de l'Association des salariés agricoles de France

Contacts :

Eric PASSETEMPS - Président : 06 80 92 20 41 – ericpasetemps@orange.fr

Céline MAREC – Animatrice : 01 44 95 08 16 – 06 76 48 15 52 - c.marec@trame.org

Association des salariés agricoles de France

6, rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris - Tél : 01 44 95 08 16 - Fax : 01 40 74 03 02 - E-mail : asso-salariesagricoles-france@trame.org